



GALILEE
Asset Management

Information en
matière de durabilité

Article 10 SFDR

Galilee Innovation Europe
Article 8 SFDR

LU2768731569 (part RC)
LU2768731486 (part IC)

Résumé

Le compartiment Galilee Innovation Europe promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier :

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres après application de différents filtres.

Ainsi, des filtres d'exclusions sont appliqués dans le cadre du processus de sélection des titres pour restreindre les investissements dans des sociétés ou émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités qui seraient contraire aux principes ESG :

- Exclusions sectorielles (charbon, tabac, jeux de hasard, armes militaires)
- Exclusions normatives (armes controversées, violation du pacte des Nations Unies)
- Controverses de niveau 5 ;

Le compartiment investit dans des sociétés qui ont été analysées et notées par un prestataire externe spécialisé. Une notation ESG globale est disponible pour chaque société permettant de les évaluer mais aussi une notation par pilier E, S et G afin d'évaluer chaque caractéristique individuellement.

Le compartiment est également attentif aux risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité ou encore liés aux caractéristiques sociales et de gouvernance. Ainsi il cherche à minimiser autant que possible ces risques à l'aide d'indicateurs jugés pertinents mais non exhaustifs : l'empreinte et l'intensité carbone des sociétés permettant de mesurer l'impact éventuel des activités sur le climat, le taux de croissance des effectifs, la féminisation des conseils d'administration, la présence de Directeurs indépendants au Conseil d'Administration, l'intensité R&D ou encore les sociétés signataires du pacte de l'ONU etc.

Le compartiment a recours à un indice de référence qui n'est pas aligné sur ses caractéristiques ESG.

Allocation d'actifs :

Le compartiment réalise majoritairement des investissements directs dans les sociétés bénéficiaires des investissements. Ainsi, la proportion minimale des investissements du compartiment utilisés pour satisfaire aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement est de 90%.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales, méthodes applicables et sources (y compris leurs limites), diligences mises en œuvre et politiques d'engagement :

Le système de notation du prestataire externe est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG et la survenance d'évènements spécifiques liés au risque ESG. A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue permettant à l'équipe de gestion d'utiliser ces données dans le cadre de la construction du portefeuille du compartiment.

Cette note ESG est ensuite utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

Cette méthodologie comporte certaines limites liées à la récupération et à l'utilisation des données ESG, dans la mesure où le recours à un prestataire unique peut soulever des problématiques liées à l'absence de données ou encore la qualité des données mais aussi l'identification de facteurs pertinents pour le compartiment Galilee Innovation Europe. Conscient de ces limites, Galilee Asset Management a mis en place des mesures permettant de les atténuer par une combinaison d'approches autour des éléments suivants : le suivi des controverses, une évaluation qualitative qui permet

de soulever les potentielles incohérences auprès du prestataire ou en effectuant des diligences supplémentaires des scores ESG.

Toutes les données extra-financières, externes comme internes, sont centralisées par l'équipe de gestion qui effectue un premier contrôle qualitatif de traitement des données. Ainsi, la liste d'exclusion du compartiment ainsi que les données relatives aux notations ESG de tous les titres présents dans l'univers d'investissement sont mises à jour mensuellement, afin de s'assurer que la méthodologie soit respectée en tout temps et pour toutes souscriptions.

Par ailleurs, des diligences raisonnables sont réalisées par les équipes de Galilee Asset Management, tant en 1^o niveau de contrôle par le gérant du compartiment, que par les équipes de contrôle en second niveau. Les équipes de gestion sont chargées de suivre les dépassements au jour le jour, tandis que les contrôles de second niveau permettent d'alerter les gérants et d'exiger que les portefeuilles soient remis en conformité dès que possible et dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Un comité ESG a aussi été désigné en interne afin d'examiner tout risque de durabilité susceptible de survenir ou portant sur une valeur détenue dans le portefeuille du compartiment. Par ailleurs, en cas d'incohérences soulevées dans le cadre des notations ESG, de la stratégie d'investissement ou des controverses, celles-ci sont présentées au comité ESG qui déterminera la démarche à suivre.

Il y a donc un suivi continu de la stratégie d'investissement du compartiment. Par ailleurs, un rapport annuel aux investisseurs est réalisé comprenant un reporting sur la stratégie d'investissement ESG du compartiment.

En parallèle, Galilee Asset Management, à travers le compartiment Galilee Innovation Europe, mène une politique d'engagement auprès des émetteurs dans lesquels le compartiment est investi. Les émetteurs sont principalement choisis en fonction du niveau d'exposition du sujet en question dans la mesure où les questions environnementales, sociales et de gouvernance auxquelles les entreprises sont confrontées ont un impact majeur sur la société, tant en termes de risques que d'opportunités.

Indice de référence :

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016-1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (le « Règlement sur les Indices »), l'indice utilisé pour mesurer la performance de ce Compartiments est : STOXX Europe 600 Net Return .

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres après application de différents filtres. Ainsi, des filtres d'exclusions sont appliqués dans le cadre du processus de sélection des titres pour restreindre les investissements dans des sociétés ou émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités qui seraient contraire aux principes ESG :

- Exclusions sectorielles (charbon, tabac, jeux de hasard, armes militaires)
- Exclusions normatives (armes controversées, violation du pacte des Nations Unies)
- Controverses de niveau 5 ;

Le compartiment investit dans des sociétés qui ont été analysées et notées par un prestataire externe spécialisé. Une notation ESG globale est disponible pour chaque société permettant de les évaluer mais aussi une notation par pilier E, S et G afin d'évaluer chaque caractéristique individuellement.

Le compartiment est également attentif aux risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité ou encore liés aux caractéristiques sociales et de gouvernance. Ainsi il cherche à minimiser autant que possible ces risques à l'aide d'indicateurs jugés pertinents mais non exhaustifs : l'empreinte et l'intensité carbone des sociétés permettant de mesurer l'impact éventuel des activités sur le climat, le taux de croissance des effectifs, la féminisation des conseils d'administration, la présence de Directeurs indépendants au Conseil d'Administration, l'intensité R&D ou encore les sociétés signataires du pacte de l'ONU etc. Le compartiment a recours à un indice de référence qui n'est pas aligné sur ses caractéristiques ESG.

Stratégie d'investissement

Galilee Asset Management s'appuie exclusivement sur la recherche d'un prestataire externe reconnu qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. La méthodologie est basée sur une approche par le risque cherchant à évaluer dans quelle mesure une entreprise parvient à atténuer les risques ESG.

Le processus de sélection des titres comporte les étapes suivantes :

- Le compartiment exclut de l'ensemble de ses investissements certaines valeurs et secteurs conformément à sa politique d'exclusion sectorielle ;

- L'univers d'investissement est ensuite filtré selon les notations de risque ESG fournies par le prestataire externe spécialisé. Le système de notation est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG (le capital humain, la santé et la sécurité au travail etc.) et la survenance d'événements spécifiques liés au risque ESG (atteinte à la réputation de la société etc.). A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue, déterminée exclusivement par ce prestataire, allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG minimal, et 100 un niveau de risque ESG maximum.

Selon une approche « Best in Universe », le compartiment devra obtenir une notation globale de risque ESG inférieure à celle de son univers d'investissement en excluant 20% des entreprises les moins bien notées.

- L'analyse des sociétés fondée sur des critères stratégiques, financiers et d'innovation permet de finaliser le processus d'intégration en portefeuille.

Au moins 90% des titres investis dans le compartiment devront faire l'objet d'une notation extrafinancière.

La Société de Gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion.

Il existe une limite méthodologique dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie extra-financière pour le compartiment dans la mesure où le recours à un prestataire externe spécialisé dans la fourniture de données et la notation ESG peut soulever les problématiques suivantes :

- celles liées à l'absence ou l'insuffisance d'informations relatives à certaines sociétés que le prestataire externe intègre dans sa méthode de calcul des scores ESG ;

- celles liées à la quantité ou la qualité des données à traiter par le prestataire externe : le flux d'informations significatif doit continuellement alimenter sa méthode de calcul des scores ESG ;
- celles liées à l'identification de facteurs pertinents pour que l'analyse ESG soit conduite conformément au cadre méthodologique établi par le prestataire externe. Ce travail d'identification s'effectue en amont étant donné que chaque secteur possède ses propres indicateurs jugés importants par le prestataire externe.

Par ailleurs, la Société de Gestion du compartiment pourrait être amené à désinvestir dans les meilleurs délais une valeur contribuant à la performance financière du compartiment, en raison d'un événement qui va affecter sa notation ESG en application des filtres extra-financiers E, S et G et la rendre ainsi inéligible au compartiment.

Enfin, l'évolution des controverses étant difficile à appréhender, la Société de Gestion pourrait être amenée à revoir son opinion sur la qualité ESG d'une valeur en portefeuille si une controverse se produit sur un sujet non identifié à l'origine.

La Société de Gestion publie sur son site internet sa démarche ESG au travers de sa Politique d'Investissement Responsable.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales, le gestionnaire utilise les indicateurs de son prestataire externe Sustainalytics® ainsi que les indicateurs issus des principales incidences négatives (PIN) tels que : l'empreinte carbone, émission de gaz à effet de serre, la violation des principes de l'ONU, le taux d'exposition aux armes controversées ou encore l'indicateur social etc.

Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

L'équipe de gestion utilise des éléments contraignants pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier. Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la sélection des titres sont les suivants :

- une approche significativement engageante couplée à une logique « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, ainsi les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront les plus représentés ;
- L'application d'un filtre d'exclusions normatives mais aussi sectorielles consistant à exclure les secteurs suivants au-delà du seuil défini dans la politique d'exclusions de la société : charbon, tabac, jeux de hasard et armes militaires ;
- une approche en amélioration de note, consistant à appliquer un taux d'exclusions de l'univers d'investissement en vue de calculer la note moyenne de référence à laquelle sera comparé le portefeuille (élimination de 20 % des valeurs les moins bien notées) ;
- Au moins 90% des titres investis dans le FCP devront faire l'objet d'une notation extra-financière.

Suite à la mise en place de ces différents filtres, les données sont traitées et examinées afin de mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Le gestionnaire utilise ainsi les indicateurs de son prestataire externe Sustainalytics® ainsi que les indicateurs issus des principales incidences négatives (PIN) tels que :

- l'empreinte carbone,
- l'émission de gaz à effet de serre,
- la violation des principes de l'ONU,

- le taux d'exposition aux armes controversées,
- ou encore l'indicateur social et de gouvernance etc.

Sources et traitement des données

Galilee Asset Management s'appuie exclusivement sur la recherche du fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises et attribue une notation finale ESG.

Le système de notation est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG (le capital humain, la santé et la sécurité au travail etc.) et la survenance d'événements spécifiques liés au risque ESG (atteinte à la réputation de la société etc.). A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue, déterminée exclusivement par ce prestataire, allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum. Ainsi, la note ESG de chaque émetteur est comparée à la moyenne obtenue une fois les filtres d'exclusions et d'amélioration de note appliqués afin de distinguer les meilleures pratiques tout en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés.

Cette note ESG est ensuite utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

Ces informations sont à la disposition de l'équipe de gestion pour déployer la politique d'intégration des risques de durabilité au sein de l'OPC. Par ailleurs, l'équipe de gestion peut accéder quotidiennement aux analyses extra-financières (incluant les notes ESG) effectuées par le prestataire externe sur toutes les entreprises de l'univers d'investissement, ce qui leur permet d'obtenir des informations rapides et actualisées sur les actifs en portefeuille.

Limites aux méthodes et aux données

Les limites méthodologiques sont par construction liées à la récupération et à l'utilisation des données ESG dans la mesure où le recours à un prestataire externe spécialisé dans la fourniture de données et la notation ESG peut soulever les problématiques suivantes :

- Celles liées à l'absence ou l'insuffisance d'informations relatives à certaines sociétés que le prestataire externe intègre dans sa méthode de calcul des scores ESG ;
- Celles liées à la quantité ou la qualité des données à traiter par le prestataire externe : le flux d'informations significatif doit continuellement alimenter sa méthode de calcul des scores ESG ;
- Celles liées à l'identification de facteurs pertinents pour que l'analyse ESG soit conduite conformément au cadre méthodologique établi par le prestataire externe. Ce travail d'identification s'effectue en amont étant donné que chaque secteur possède ses propres indicateurs jugés importants par le prestataire externe.

Conscients de ces limites, Galilee Asset Management a mis en place une combinaison d'approches permettant d'atténuer ces limites : le suivi des controverses, une évaluation qualitative qui permet de relever les potentielles incohérences à soulever auprès du prestataire ou en encore par le biais de diligences supplémentaires.

Enfin, l'évolution des controverses étant difficile à appréhender, Galilee Asset Management pourrait être amenée à revoir son opinion sur la qualité ESG d'une valeur en portefeuille si une controverse se produit sur un sujet non identifié à l'origine. Ainsi, Galilee Asset Management peut envisager des exceptions à ces règles d'exclusions sur la base d'une analyse qualitative démontrant que les risques sont atténués de manière efficace et suffisante permettant l'intégration des OPC concernés. Ces exceptions doivent être négligeables et sont présentées et revues dans le cadre du comité ESG.

Par ailleurs, le gérant du compartiment pourrait être amené à désinvestir, dans les meilleurs délais, une valeur contribuant à la performance financière du FCP, en raison d'un événement qui va affecter sa notation ESG en application des filtres extra-financiers E, S et G et la rendre ainsi inéligible à l'OPCVM.

Diligence raisonnable

Des diligences raisonnables sont réalisées par les équipes de Galilee Asset Management, tant en 1^e niveau de contrôle par le gérant du compartiment, que par les équipes de contrôle en second niveau. Ainsi, l'équipe de gestion est responsable de la définition du processus d'investissement du compartiment, y compris la conception du cadre de risque approprié en collaboration avec les équipes de contrôle. Ces deux procédures rappellent le strict respect des réglementations et des contraintes contractuelles. Les équipes de gestion sont chargées de suivre les dépassements au jour le jour, tandis que les contrôles de second niveau permettent d'alerter les gérants et d'exiger que les portefeuilles soient remis en conformité dès que possible et dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Un comité ESG a aussi été désigné en interne afin d'examiner tout risque de durabilité susceptible de survenir ou portant sur une valeur détenue dans le portefeuille du compartiment. Par ailleurs, en cas d'incohérences soulevées dans le cadre des notations ESG, de la stratégie d'investissement ou des controverses, celles-ci sont présentées au comité ESG qui déterminera la démarche à suivre.

Il y a donc un suivi continu de la stratégie d'investissement du compartiment. Par ailleurs, un rapport annuel aux investisseurs est réalisé comprenant un reporting sur la stratégie d'investissement ESG du compartiment.

Politique d'engagement

Galilee Asset Management à travers son compartiment Galilee Innovation Europe mène une politique d'engagement auprès des émetteurs dans lesquels le compartiment est investi. Les émetteurs sont principalement choisis en fonction du niveau d'exposition du sujet en question dans la mesure où les questions environnementales, sociales et de gouvernance auxquelles les entreprises sont confrontées ont un impact majeur sur la société, tant en termes de risques que d'opportunités.

Galilee Asset Management estime que l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de sa responsabilité d'actionnaire. Ainsi, l'approche en matière d'engagement vise à encourager les sociétés ayant un impact positif sur l'environnement, l'emploi, l'inclusion, l'innovation et la santé, en les finançant activement après en avoir analysé la stratégie et le potentiel économique et boursier. Elle vise également, à travers le dialogue à sensibiliser les entreprises à leurs risques extra-financiers et à améliorer leurs pratiques dans le domaine de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

La société de gestion vote aux assemblées générales en tant qu'actionnaire des titres détenus au sein de ses OPCVM qui investissent en titres vifs en direct, quel que soit le niveau de détention des portefeuilles intégrant des critères ESG dans leur processus d'investissement.

La politique d'engagement de Galilee Asset Management a pour objectif d'instaurer un dialogue constructif avec les sociétés cotées afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable, dans la mesure où l'équipe de gestion considère cela pertinent dans le cadre de sa responsabilité d'investisseur envers ses clients.

Par ailleurs, Galilee Asset Management est très attentive aux pratiques de bonnes gouvernances des sociétés bénéficiaires des investissements. Ainsi le compartiment prévoit l'exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses sévères de niveau 5 sur l'échelle de notation établie par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®. Cela permet notamment à l'équipe de gestion de promouvoir un engagement positif vers des émetteurs non-impliqués dans des secteurs et des activités liés à des controverses majeures.

Indice de référence désigné

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016-1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (le « Règlement sur les Indices »), l'indice utilisé pour mesurer la performance de ce Compartiments est : STOXX Europe 600 Net Return



GALILEE
Asset Management

Société de Gestion de Portefeuille

Agrément par l'AMF N°GP 00-023 - ORIAS N°12068677

10, Boulevard Tauler 67000 Strasbourg

95, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

T +33 (0)3 90 22 92 60 | F +33 (0)3 90 22 92 68

www.galilee-am.com